



## ■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 344

Autres types de contrats

**Le Maire de la Ville de CREIL,**  
Direction générale des services techniques



- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

### ■ Considérant :

La nécessité de procéder à l'entretien et au nettoyage d'une partie de la couverture du château de Creil

### ■ Considérant :

La proposition, de la société CSD Etanchéité sise 520, rue Henri Bessemer à Saint Maximin (60740), pour procéder à cet entretien

### ■ Décide :

**Article 1 :** de signer un contrat pour l'entretien et le nettoyage d'une partie de la couverture du château avec la société CSD Etanchéité, incluant 4 passages par an

**Article 2 :** de fixer la durée du contrat à un an (1) à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois (3) par tacite reconduction

**Article 3 :** de fixer le montant de ces prestations à 3935,92€ HT (trois mille neuf cent trente cinq euros et quatre vingt douze centimes hors taxes) soit 4723,10€ TTC (quatre mille sept cent vingt trois euros et dix centimes toutes taxes comprises)

**Article 4 :** d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

**Article 5 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale  
CREIL, le **19 AOUT 2022**  
Le Maire,  
Par délégation,  
La directrice générale des services techniques  
Marie Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 6 juillet 2022

Jean Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO